

**Rapport** de la commission chargée d'étudier le préavis N° 12/18 relatif à la demande de crédit CHF 640'000.- pour l'installation d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette

---

Au Conseil communal  
de et à  
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 26 novembre 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame Glawdys Monnin (présidente) et de Messieurs Christian Agnelot, Sébastien Authouart, Joël Jeanmonod, Christian Lirgg (rapporteur) et Bernard Rindlisbacher s'est réunie les 12 et 22 novembre 2018, dans le bureau de M. Michel Desseigne, Chef du Service des eaux de Vallorbe. M. le Municipal Christophe Maradan et M. Michel Desseigne, en charge du dossier, ont apporté tous les renseignements utiles à la bonne compréhension du dossier. Un grand merci à eux pour leurs explications.

La source de la Gerlette provenant d'une source ou de plusieurs (pas connu à ce jour) débite entre 540 à 1'500 m<sup>3</sup> par heure, ce qui donne environ 10'000'000 de m<sup>3</sup> par année. L'eau arrive par gravitation à la station de pompage (bâtiment bleu en contrebas du café-restaurant). L'eau de consommation est traitée par chlore gazeux, sans autre système de filtrage.

Historiquement, il nous a été précisé que ce n'est pas qu'en juin dernier, que ces problèmes de turbidité de l'eau sont apparus, en effet, cela fait plusieurs années que ces difficultés ont été constatées et discutées par les services concernés. Les contrôles réalisés en 2014, ont révélé que durant 32 jours les normes ont été dépassées, toutefois dans des mesures tolérées par le Service cantonal des eaux. En 2015, 39 jours ; en 2016, 55 jours ; en 2017, 31 jours. En 2018, à fin septembre, on comptait déjà 56 jours.

M. le Municipal a porté à notre connaissance les devis de diverses entreprises spécialisées dans ce domaine. Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de prévoir l'avenir. Pour cette raison, après avoir eu connaissance des diverses possibilités, il a été retenu deux manières de faire. Une par la filière classique (filtration à travers du sable) ou celle membranaire. L'installation de filtrage sera installée uniquement sur l'eau de consommation.

Une telle installation nécessite une étude poussée, avec, entre autres des analyses bactériologiques et physico-chimiques, des mesures de température, lesquelles doivent être faites à des périodes bien précises dans le but de définir au mieux les besoins, le dimensionnement et le choix définitif.

L'estimation des coûts se présente comme suit :

- Analyses complémentaires de la source	CHF	50'000.00
- Essai de la filière membrane	CHF	85 '000.00
- Fourniture et mise en place de la station de traitement provisoire et de test	CHF	405'000.00
- Divers et imprévus (environs 10%)	CHF	54'000.00
- TVA (7.7%)	CHF	46'000.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>640'000.00</b>

Ces montants nous ont été détaillés, expliqués et sont cohérents.

Il est utile de préciser que plus de la moitié de ces investissements sera réutilisable dans la nouvelle station de traitement.

En conclusion, fort de ce qui précède, convaincue de la nécessité de réaliser cet investissement qui nous permettra d'évaluer la meilleure manière de procéder, à l'unanimité de ses membres présents, la commission vous propose de voter les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil Communal de Vallorbe**

- sur proposition de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

- 1- d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 640'000.-- pour procéder à la mise en place d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette.
- 2- de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans.
- 3- de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Glawdys Monnin  
Présidente

Christian Lirgg  
Rapporteur